



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

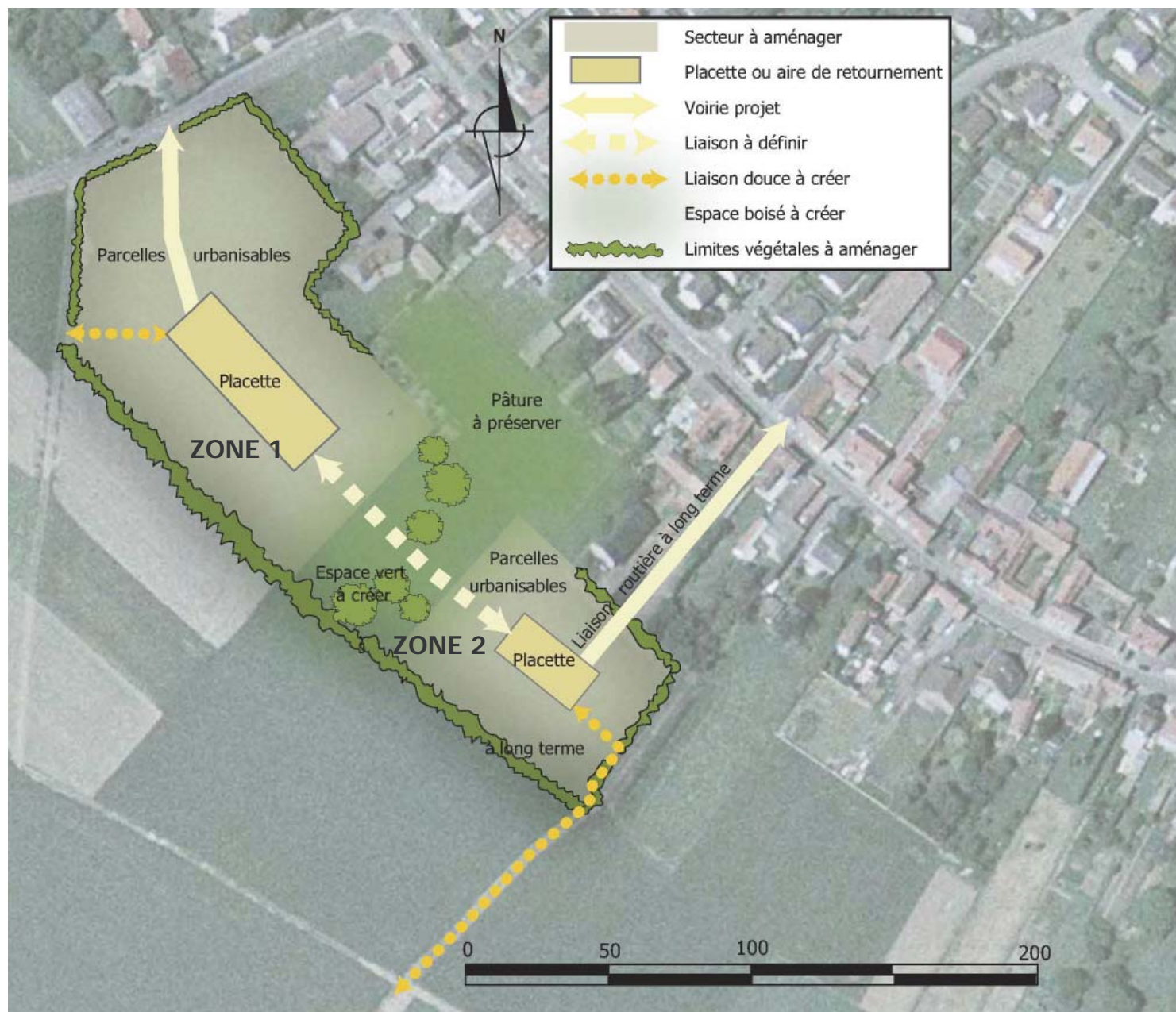
Commune de Carnin

MARS 2011

DOCUMENT
PROVISOIRE

Violaine MUSSAULT, Paysagiste
9, place Barthélémy Dorez
59000 LILLE
T 06 86 51 53 59

Ad'AUC
Ludovic DURIEUX
51 rue Marcel Hénaux
59000 LILLE
T 03 20 37 03 81

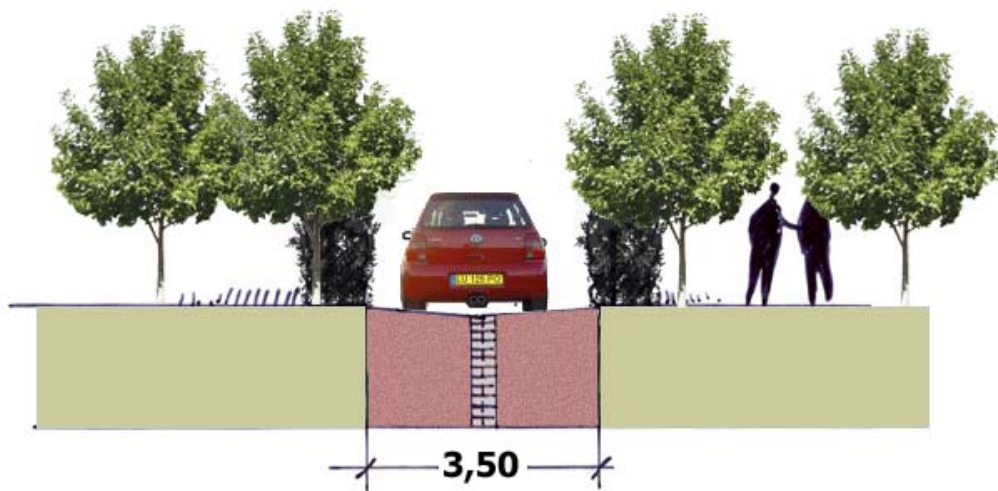


INTENTION :

Proposer une extension mesurée en deux temps à l'Ouest du village entre la rue du Lieutenant Baillet et la rue Gabriel Péri

MOYENS D' ACTIONS :

- Phaser l'urbanisation pour maîtriser la croissance urbaine de Carnin (zone 1 puis zone 2).
- Créer de nouvelles voiries connectées aux rues existantes (la rue du Lieutenant Baillet, et la rue Gabriel Péri).
- Aménager une zone arborée entre les deux secteurs représentant au minimum 15% de la surface totale de ceux-ci afin d'agrémenter l'urbanisation existante et future.
- Réaliser des petites placettes dont le tour permet de desservir chaque parcelle.
- Réglementer les implantations, les hauteurs, les aspects extérieurs et les plantations pour préserver l'identité du village.
- Viser une densité d'environ 20 logements à l'hectare pour la zone 1AU afin de privilégier les primo-accédants.
- Favoriser la connexion piétonne avec les chemins agricoles.
- Intégrer au projet le raccordement au réseau d'assainissement.



Les voiries mixtes permettent de concilier une circulation douce et automobile où les piétons ont la priorité.
La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h. Une voirie mixte en sens unique peut avoir une largeur plus ou moins égale à 3,50 mètres.
L'ensemble de ces contraintes ne favorise pas les «prises de raccourci» des usagers de la rue du Lieutenant Baillet.



INTENTION :

Proposer une extension mesurée à l'Est du village dans le prolongement de la rue du lotissement «la Chardonnière»

MOYENS D'ACTION :

- Créer une nouvelle voirie connectée à la rue existante du lotissement «la Chardonnière».
- Réaliser des petites placettes pour rythmer la traversée et assurer le demi-tour des véhicules.
- Réglementer les implantations, les hauteurs, les aspects extérieurs et les plantations pour préserver l'identité du village.
- Offrir un programme de logements aidés.
- Favoriser la connexion piétonne avec les équipements sportifs.
- Intégrer au projet le raccordement au réseau d'assainissement.